

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-027**

Date de la convocation : 21/03/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 20

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT, M. Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS, M. Gérard LORFEUVRE donne pouvoir de vote à M. Roland CANIVENQ, M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI et M. René SALEZ donne pouvoir de vote à M. Vincent FLEURY

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TOITURES / FACADES

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2021/11 du Conseil Communautaire du 17/02/2021 adoptant la révision du dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour la rénovation de toitures/façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
	08 400 VOUZIERES	PO	Toiture	15 599.22 €	10 000 €	1 500 €
	08 250 AUTRY	PO	Toiture	13 432.10 €	10 000 €	1 500 €

	08 240 BUZANCY	PB	Façade	10 093.60 €	10 000 €	2 500 €
--	----------------	----	--------	-------------	----------	---------

Montant subvention Façade	Nombre de dossiers	1	10 093.60 €	10 000 €	2 500 €
Montant subvention Toiture	Nombre de dossiers	2	29 031.32 €	20 000 €	3 000 €
TOTAL		3	39 124.92 €	30 000 €	5 500 €

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT